

---

Projets pilotes pour une métropole nature

## **GRAND PARC**

### **DES TROIS PLATEAUX DE L'EST PARISIEN**

### **ATELIERS DES 9 ET 10 JUIN 2022. RESTITUTION**



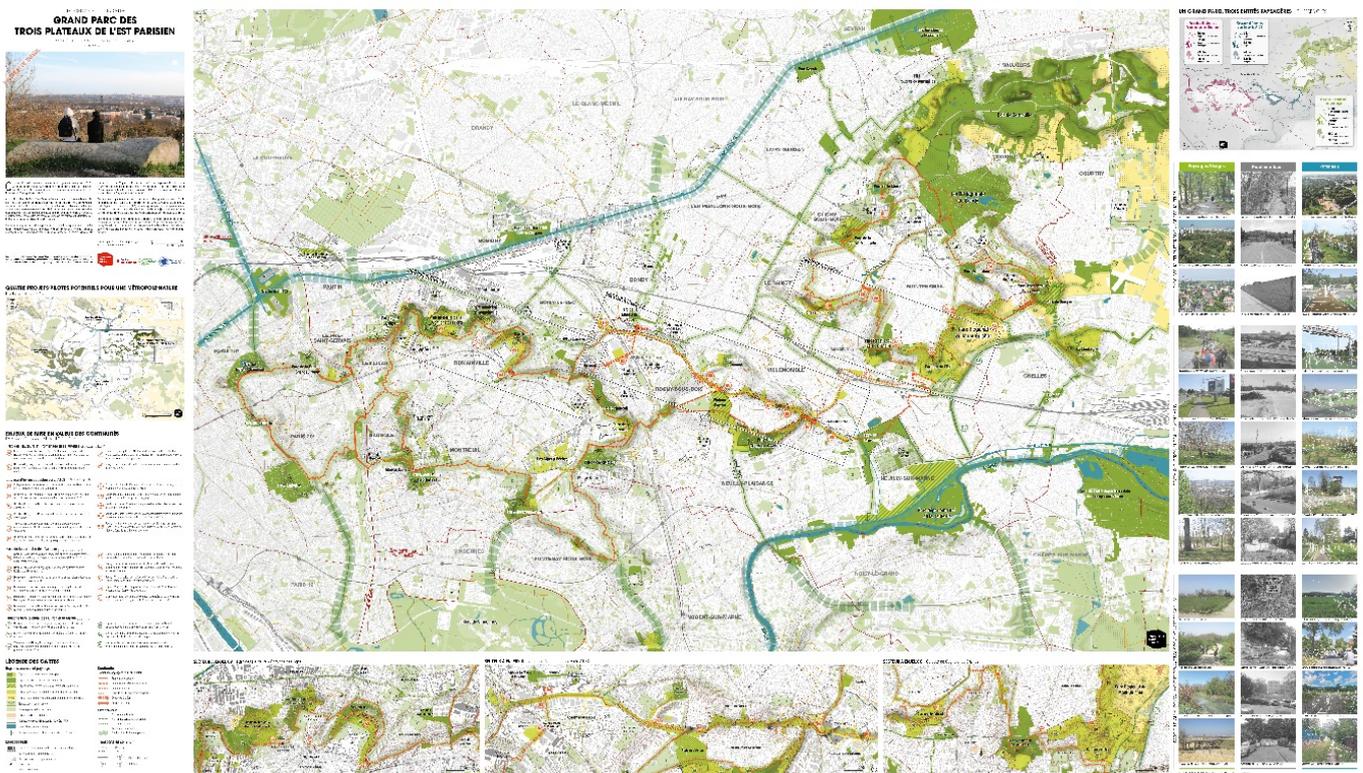
**JUILLET 2022**

Directeur général : Nicolas Bauquet  
Département DUAT : Cécile Diguët, directrice de département

Note rédigée par Maëlle Durante, architecte-urbaniste,  
avec la collaboration de Maximilian Gawlik, paysagiste-urbaniste,  
et Paul Lecroart, urbaniste senior, chef de projet

N° d'ordonnancement : 1.21.011  
Crédit photo de couverture : © L'Institut Paris Region

**L'INSTITUT PARIS REGION**  
15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15  
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02  
[www.institutparisregion.fr](http://www.institutparisregion.fr)



Cartoguide du projet de « Grand Parc des Trois Plateaux de l'Est Parisien » (accessible sur [www.institutparisregion.fr](http://www.institutparisregion.fr))  
 © L'INSTITUT PARIS REGION

## LA DÉMARCHE « 'PROJETS PILOTES' ET LA PROPOSITION DE « GRAND PARC DES TROIS PLATEAUX »

L'Institut Paris Region a lancé en 2021 une démarche exploratoire intitulée « Projets pilotes pour une métropole nature » avec l'appui de la Région Île-de-France, de la Métropole du Grand Paris et de l'Agence des espaces verts. Son but est de proposer aux acteurs le socle de projets de trames vertes et bleues à l'échelle de grands territoires.

Les paysages et les milieux naturels de la métropole parisienne sont les grands perdants d'une urbanisation qui tend à effacer la géographie, fragmenter l'espace et restreindre la place du vivant. Une nouvelle approche est nécessaire afin de répondre, à la fois, aux enjeux écologiques et aux aspirations à la nature des franciliens. L'Institut propose l'idée de quatre projets de mise en valeur de continuités paysagères, écologiques et de mobilités actives. Le « Grand Parc des Trois Plateaux de l'Est parisien » est l'un d'entre eux.

À cheval sur Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne, l'Est Parisien est un territoire densément habité qui connaît un déficit en espaces verts et de nature. Pourtant, les corniches des plateaux de Romainville, d'Avron et de l'Aulnoye recèlent des potentialités uniques. Leur mise en valeur et en réseau pourrait faire pénétrer la nature jusqu'au cœur de l'agglomération, irriguant les quartiers, rendant accessibles des espaces enclavés et des points de vue remarquables, tout en reconnectant les réservoirs de biodiversité.

Ce réseau de parcs pourrait s'organiser autour d'une promenade paysagère reliant trois entités :

- à l'ouest, le plateau de Romainville qui fait l'objet du projet de Parc des Hauteurs porté par Est Ensemble ;
- au centre, la reconquête des emprises de l'A103 pourrait dessiner une coulée verte régionale reliant le plateau d'Avron aux deux autres plateaux et à la Marne ;
- à l'est, la corniche de l'Aulnoye présente de forts enjeux de restauration, de gestion et de mise en continuité d'espaces ouverts, notamment sur les coteaux de Gagny et Chelles.

Ces propositions ont été formalisées sous la forme d'un *cartoguide* envoyé par courrier aux élus du territoire et aux grands acteurs concernés (État, SAGE Marne-Confluence) en mai 2022. Ce document a également été transmis aux services des collectivités territoriales concernées (communes, intercommunalités, départements), ainsi qu'aux institutions, associations ou maîtres d'œuvre agissant localement dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme et de la randonnée. De premiers contacts ont été établis avec certains de ces acteurs, d'autres suivront.

Pour engager la discussion sur les enjeux et les potentialités de mise en valeur des trois plateaux de l'Est parisien, un premier « atelier en marchant » d'une demi-journée à l'Est de ce territoire, entre la terrasse de Chelles (77) et le plateau d'Avron (93), a été proposé aux acteurs du territoire le 9 juin 2022. Il a été suivi d'un « atelier cartes sur tables » à L'Institut Paris Region le 10 juin.

La présente note restitue succinctement les échanges de ces ateliers.

## ATELIER EN MARCHANT – JEUDI 9 JUIN

### PARTICIPANTS

- Charlotte Martin : Nature et biodiversité, Région île de France
- Anne de Gouzel : Prospective territoriale et Action foncière, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV)
- Jean Vallée : Seine-Saint-Denis et Nord Seine-et-Marne, AEV
- Téo Bousquet : prospective territoriale, AEV
- Nicolas Laruelle : Institut Paris Region
- Simon Carrage : Institut Paris Region
- Paul Lecroart : Institut Paris Region
- Maximilian Gawlik : Institut Paris Region
- Maëlle Durante : Institut Paris Region
- Emilie Marais : PLUi - environnement, Grand Paris Grand Est (GPGE)
- Sarah Blanchet : Développement des territoires, Département de Seine et Marne (77)
- Elsa Blareau, Lucien Claivaz, Nathan Perachon Camille Hogué, Maxime Olive : étude, protection et gestion de la nature, Association des naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)
- Thierry Carayol : administrateur de l'association ENDEMA 93
- Francis Redon : président d'Environnement 93

### EXCUSÉS

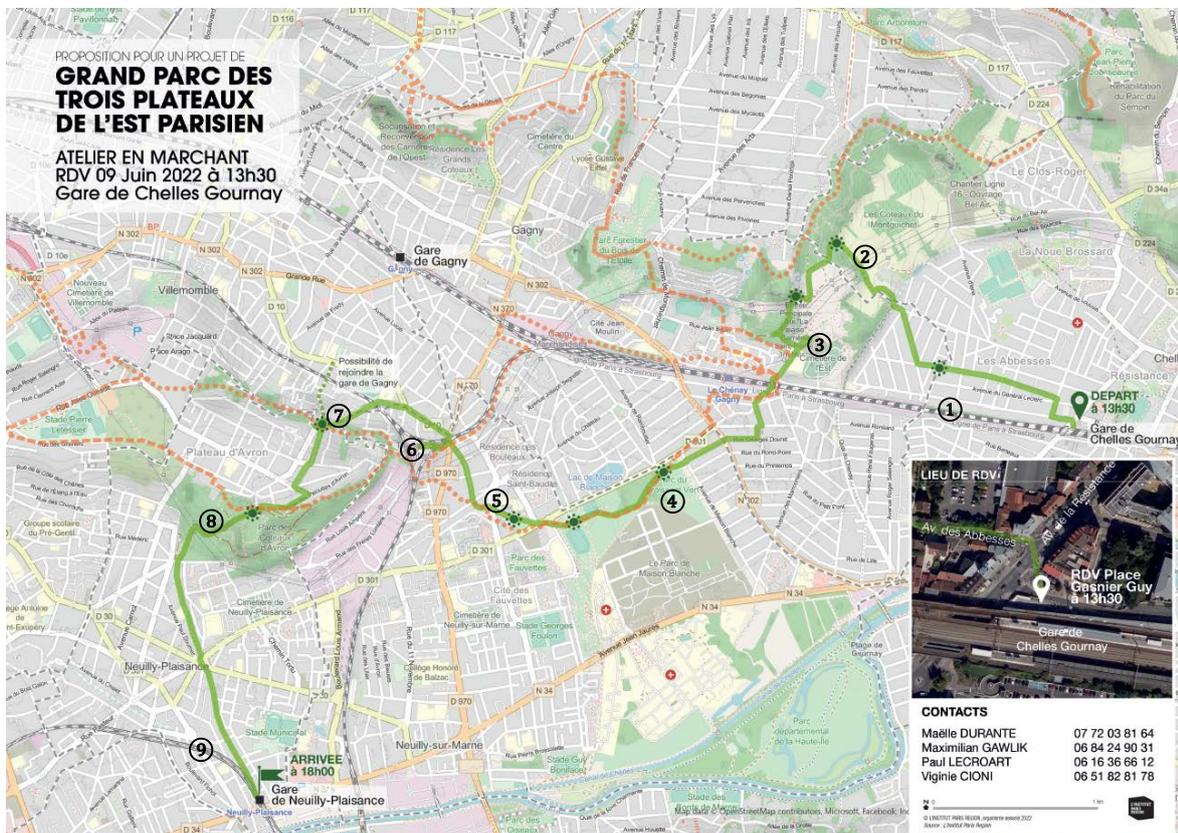
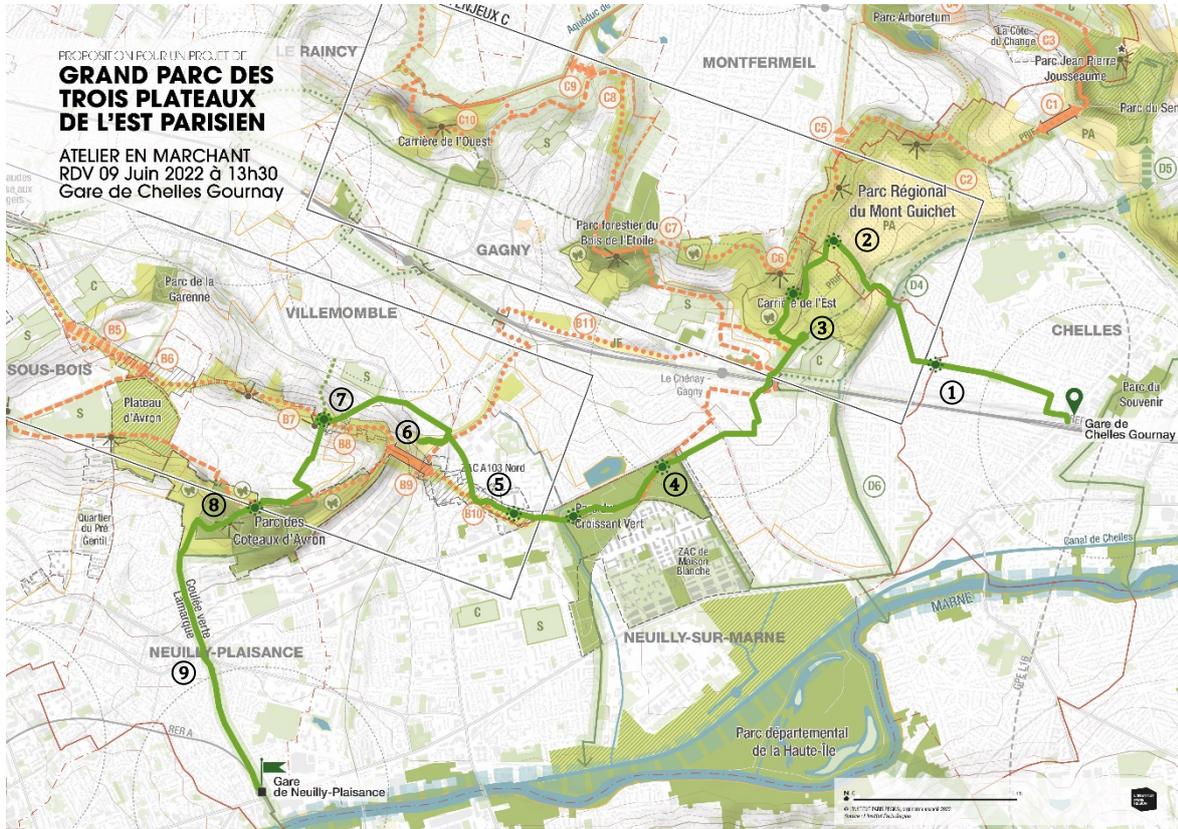
- Marianne Souq : CAUE Seine et Marne
- Ludivine Carlier : Parc des Hauteurs, Est Ensemble
- Brice-Manuel Catala : Promenade des Hauteurs, Est Ensemble
- Emmanuelle Blondeaux : Promenade des Hauteurs, agence TER
- Elisabeth Heyler : agence Complément-terre (étude emprises A103)
- Elsa Lann : Aménagement et urbanisme Etablissement Public territorial Grand Paris Grand Est (EPT GPGE)
- Fabienne Rapaille : Environnement, communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne
- Vianey Delourme : cofondateur et président d'Enlarge Your Paris
- Anthony Marques : adjoint au Maire délégué à l'Environnement et à la Cause animale, Ville de Gagny



Les participants à l'atelier en marchant au Parc des Côteaux d'Avron (Neuilly-Plaisance) le 9 juin

# LE PARCOURS

L'itinéraire de ce premier atelier ne recouvre qu'une portion du projet total



© L'INSTITUT PARIS REGION

① **Chelles-Gagny, quartier des Abbesses** : traversée du quartier des Abbesses ('Nouveau Chelles') jusqu'au seuil du Mont Guichet (terrasse de Chelles).

Ce quartier est traversé par la rivière des Dames et le ru des Pissottes et bordé par le ru Saint Roch au pied de la terrasse. Longtemps laissé à l'abandon, ce ru a été canalisé en 1966 et aménagé en sentier de promenade. Sa séquence aval a été enfouie.

La remise à l'air libre et la renaturation de certaines séquences de ces rivières fait l'objet de réflexions.



② **Le Mont Guichet, parc agricole régional** : (Secteur à enjeux C2 du cartoguide). Jean Vallée présente l'action de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV). Ce site naturel remarquable de plus de 90 hectares, qui domine la ville de Chelles et la vallée de la Marne, est à cheval sur les communes de Montfermeil, Chelles et Gagny, et sur les départements de Seine-et-Marne (77) et Seine-Saint-Denis (93).

Il est entièrement classé en périmètre régional d'intervention foncière (PRIF), en ZNIEFF 1 et en Espace Naturel Sensible avec délégation du droit de préemption à l'Agence des espaces verts.

Sur les 107 hectares du PRIF, 93 ha ont été acquis par l'AEV. Cet espace naturel régional du Mont Guichet a différentes composantes : espaces agricoles, boisés, naturels et paysagers. (cf. carte « Espace Naturel régional du Mont Guichet » p.6).

Sur ce site agricole en friche utilisé comme terrain de motocross et pour partie squatté, différentes activités ont été mises en place (viticulture, pâturage, maraîchage...). Pour réaliser ce projet, l'accessibilité du site en rapport à la largeur des engins agricoles

notamment a été un handicap. Le classement en espace naturel (N) au PLU a dû être ponctuellement modifié pour rendre possible la construction de hangars nécessaires aux activités agricoles.

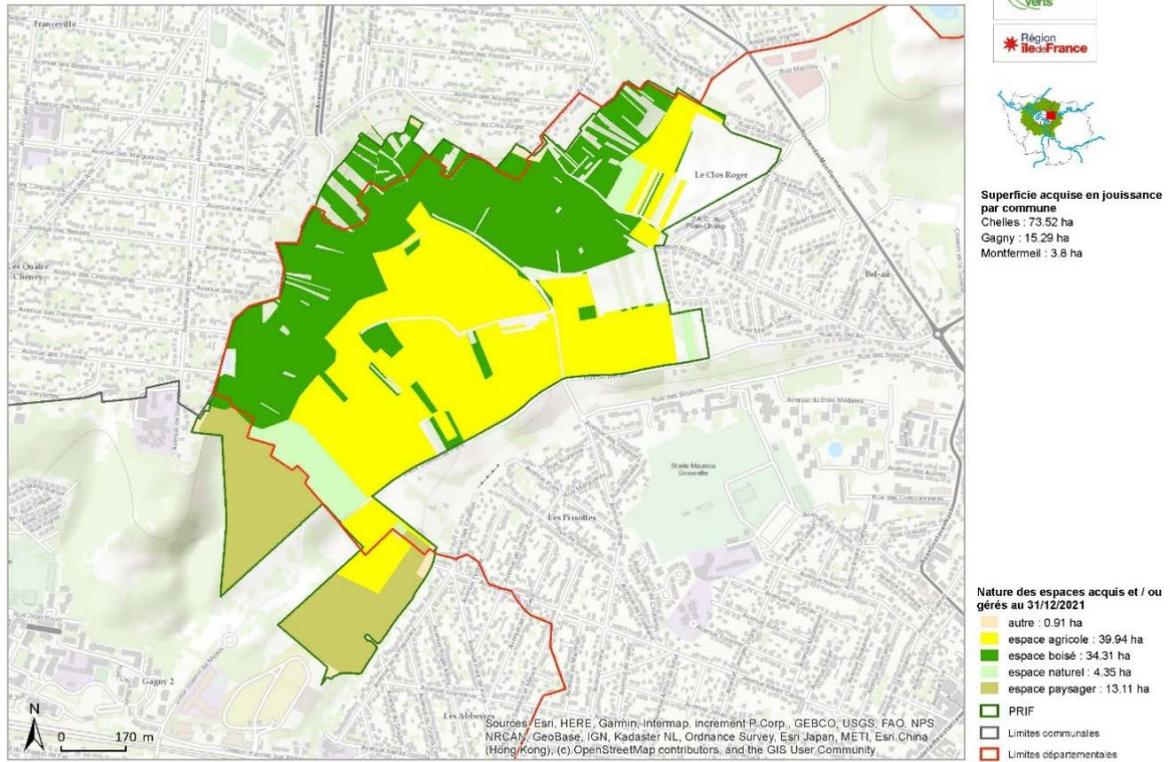
Sur une partie des emprises, un bail précaire a été accordé à la Société du Grand Paris (SGP) pour le temps des travaux du Grand Paris Express (ligne 16 Est).

L'AEV a également été expropriée d'une petite portion de terrain à destination d'un ouvrage d'art de la SGP.



Jean Vallée (AEV) présente le Parc agricole du Mont Guichet

## Espace naturel régional du Mont Guichet



Nature des espaces du parc agricole régional du Mont Guichet © AEV Île de France



Paul Lecroart présente le cartoguide sur la terrasse agricole du Mont Guichet qui domine l'ancien méandre de la Marne à Chelles. Au fond, la Montagne de Chelles

③ **Gagny, Carrière de l'Est.** Le périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV (PRIF) prend seulement une partie de l'ancienne carrière Saint-Pierre à Gagny. Des aménagements discrets sont progressivement mis en œuvre pour concilier accueil du public et préservation de la biodiversité (l'alisier de Fontainebleau notamment ainsi que quelques espèces fruitières et des orchidées).

La partie Ouest du site, ancienne carrière de gypse est sous-minée. C'est une zone boisée inconstructible, en partie sur remblais et traversée par un faisceau de lignes à haute-tension. Elle est à haut risque d'effondrement, mais fréquentée par les riverains et les collégiens. Le front de taille et les galeries sont des éléments de patrimoine à valoriser. Les milieux ont un fort intérêt écologique et paysager à mettre en valeur par une gestion spécifique. La sécurisation d'un parcours d'Est en Ouest apparaît comme une priorité. L'extension du PRIF à l'ensemble de la carrière de l'Est, y compris au sommet du Mont-Guichet, actuellement en propriété privée, mériterait d'être étudiée.

À la sortie du site, une résidence privée de plusieurs dizaines de logements a récemment été achevée : le « domaine de Gaïa ». Elle s'installe le long de l'ancien chemin de Paris à Meaux (élément patrimonial non protégé) en surplomb du cimetière de l'Est. Cette résidence, visible depuis la plaine, interrompt la continuité paysagère de la terrasse de Chelles et ferme les vues vers la vallée de la Marne.



④ **Parc du Croissant Vert, Neuilly-sur-Marne** : ce parc communal a été aménagé depuis les années 1970 sur les emprises de deux autoroutes abandonnées : l'A87, autoroute périphérique d'Île-de-France du Schéma directeur de 1965, et l'A103 devant relier l'A86 à Rosny-sous-Bois à l'A4 à Marne-la-Vallée. L'Est du parc est géré en prairie naturelle, tandis que l'Ouest est davantage lié aux loisirs et à la pédagogie de l'environnement. Les naturalistes de l'ANCA et d'Environnement 93 soulignent l'intérêt de la gestion différenciée et notamment de l'importance de ne pas faucher trop tôt dans l'année pour ne pas bouleverser les cycles de vie des espèces qu'ils abritent.

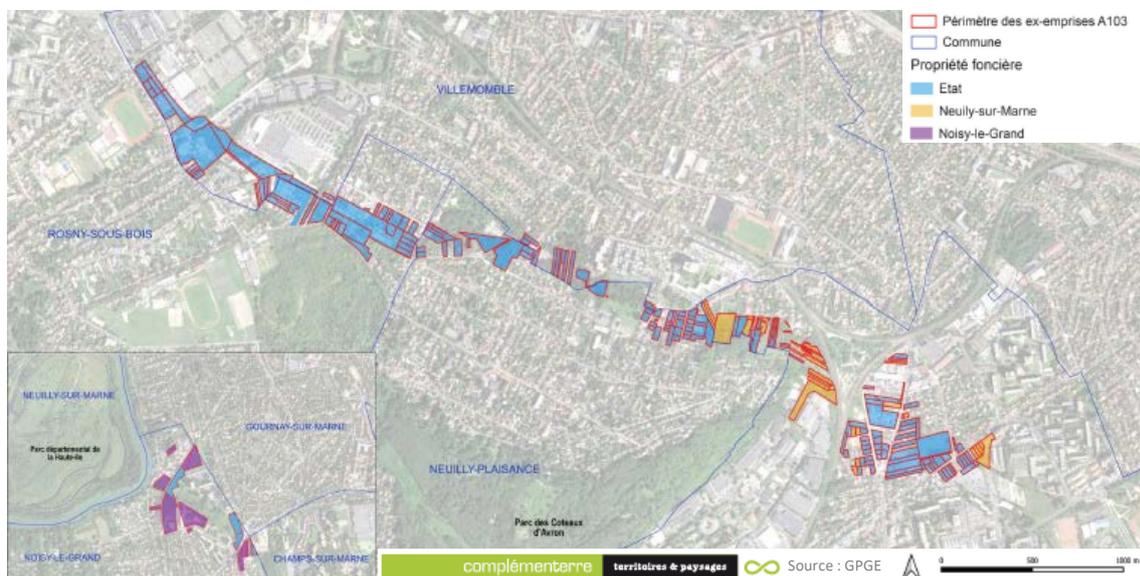


Lucien Claivaz (ANCA), parc du Croissant Vert

⑤. **Les Fauvettes, friches de l'ex-A103 Neuilly-sur-Marne** : le projet d'autoroute A103 qui devait traverser de biais le quartier des Fauvettes (ANRU), remplacée par un projet de transports en commun en site propre (TCSP) dans le Sdrif de 2008, a laissé des marques dans le paysage : friches, parkings provisoires, palissades, décharges, occupations nuisibles (casses automobiles), etc. L'effet de coupure des tissus urbains est fort. Mais ces emprises appartenant à l'État, aux communes ou à d'autres acteurs publics offrent aussi des potentialités paysagères remarquables en pleine ville : continuités visuelles et physiques, ouverture des vues vers le plateau d'Avron, présence de prairies naturelles au cœur des quartiers, lien vers la vallée de la Marne.

Récemment, un projet de ZAC A103 Nord sur la commune de Neuilly-sur-Marne a été abandonné. L'ensemble du linéaire de Neuilly à Rosny fait actuellement l'objet d'une « étude de programmation et de conception urbaine et environnementale » pilotée par l'établissement public territorial Grand Paris-Grand Est dans le cadre de l'élaboration de son PLUi avec l'appui de l'agence Complémenterre.

Les premières orientations d'aménagement sur ces emprises sont attendues pour l'été 2022. L'enjeu serait de préserver et de mettre en valeur une continuité paysagère, écologique et une liaison piétonne et cyclable la plus ambitieuse (large) possible, ce qui ne semble pas être l'option privilégiée aujourd'hui.



Carte des propriétés foncières des emprises de l'A103. ©Complémenterre

⑥ **Triangle des Enfers** : Situé à Neuilly-sur-Marne, ce site d'environ 3 hectares est une enclave au centre de trois lignes de chemin de fer dédiées au fret. C'est un nœud difficilement franchissable qui constitue une rupture entre des quartiers de Neuilly-sur-Marne. Occupé par un centre contrôle SNCF-réseaux, d'un bâtiment d'habitation et de jardins, ce site fait l'objet de travaux.

À ce jour la localisation d'une passerelle envisagée au travers du site entre la plaine et le plateau d'Avron n'a pas fait l'objet d'un accord du fait du surplomb d'un poste électrique dangereux sur le site. Une solution à cette question devra être trouvée pour assurer la

continuité de cheminement. Thierry Carayol indique qu'il existait autrefois une passerelle piétonne Nord-Sud.



⑦ **Coteaux d'Avron Est et friches A103** : principalement détenu par l'État et les communes, ce foncier se présente sous la forme d'une série de poches de jardins potagers, de vergers abandonnés, de friches ou d'usages entraînant des nuisances (déchetteries, ferrailleurs) ou non (centre équestre). Ces espaces méconnus sont enclavés dans les tissus d'habitat individuel qui leur tournent le dos (cf. Secteur à enjeux B du cartoguide sur les communes de Neuilly-sur-Marne et Villemable).

Les maîtres d'œuvre de l'étude de programmation paysagère (cf. ⑤) font état d'une forte pression des collectivités ou de l'Etat pour y

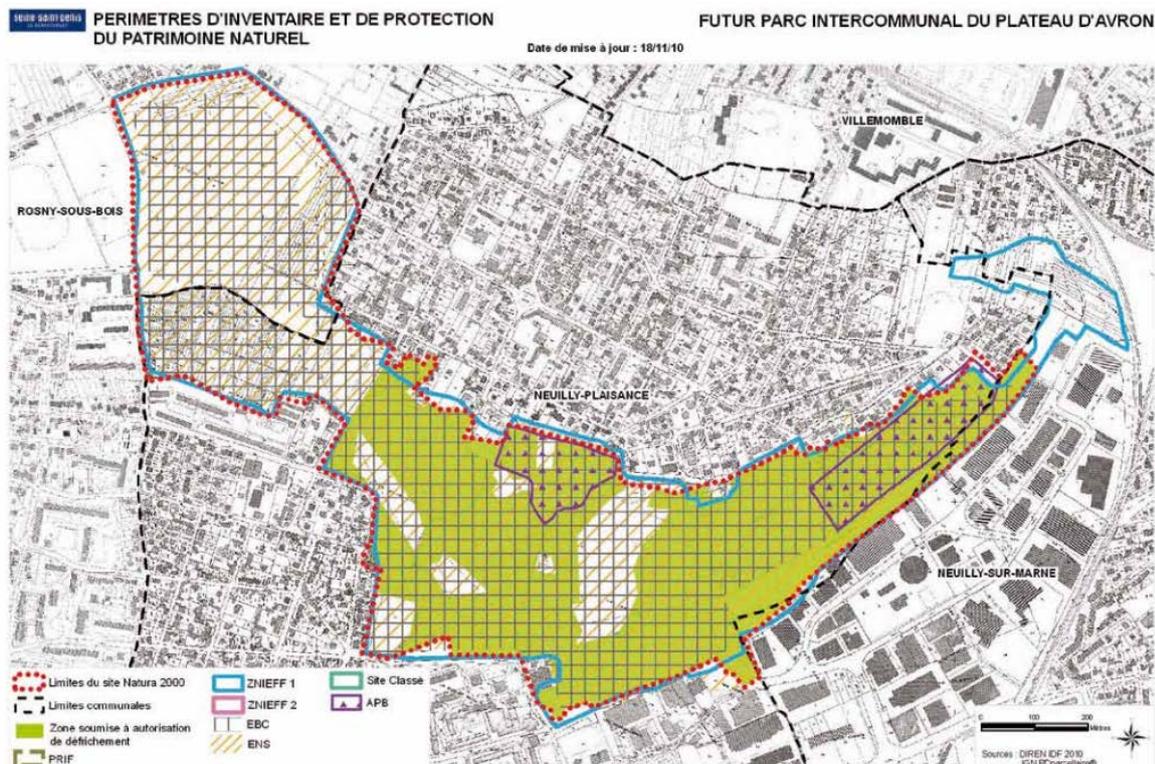
réaliser des équipements et des logements au détriment de la continuité paysagère et piétonne.



Remontée du Chemin des Processions au-dessus de la ligne de Grande ceinture vers les espaces en friche de l'A103

⑧ **Parc des Côteaux d'Avron** : Sur le plateau d'Avron (ancienne carrière de gypse réaménagée par la commune de Neuilly-Plaisance), le parc des coteaux d'Avron en balcon pourrait offrir de belles perspectives sur la vallée de la Marne et le Sud de l'Île-de-France à condition d'ouvrir le paysage. Le parc comprend deux réserves naturelles faisant l'objet de deux arrêtés de protection de biotopes (APB) depuis 1989. Ils protègent deux sites du Plateau d'Avron : le biotope des Alisiers et le

biotope des Mares. Ces espaces ne sont pas ouverts au public. Le parc est entièrement classé en zone Natura 2000, en ZNIEFF et en ENS (cf. carte ci-dessous). Une réflexion doit être menée pour rétablir une continuité piétonne vers le triangle des Enfers. À noter le projet d'extension du parc du plateau d'Avron qui, relié au parc des coteaux d'Avron, formerait un espace naturel public de 65 hectares environ.



Carte des périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel © Conseil départemental de Seine-Saint-Denis



Vue depuis le Parc des Côteaux d'Avron vers la vallée de la Marne (Chennevières) et le Sud de l'Île de France

⑨ **Voie Lamarque** : coulée verte piétonne aménagée sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée de desserte de la carrière qui relie le parc des Coteaux d'Avron à la gare de Neuilly-Plaisance, point d'arrivée de « l'atelier en marchant » sur les bords de Marne.

## ATELIER SUR TABLE - VENDREDI 10/06

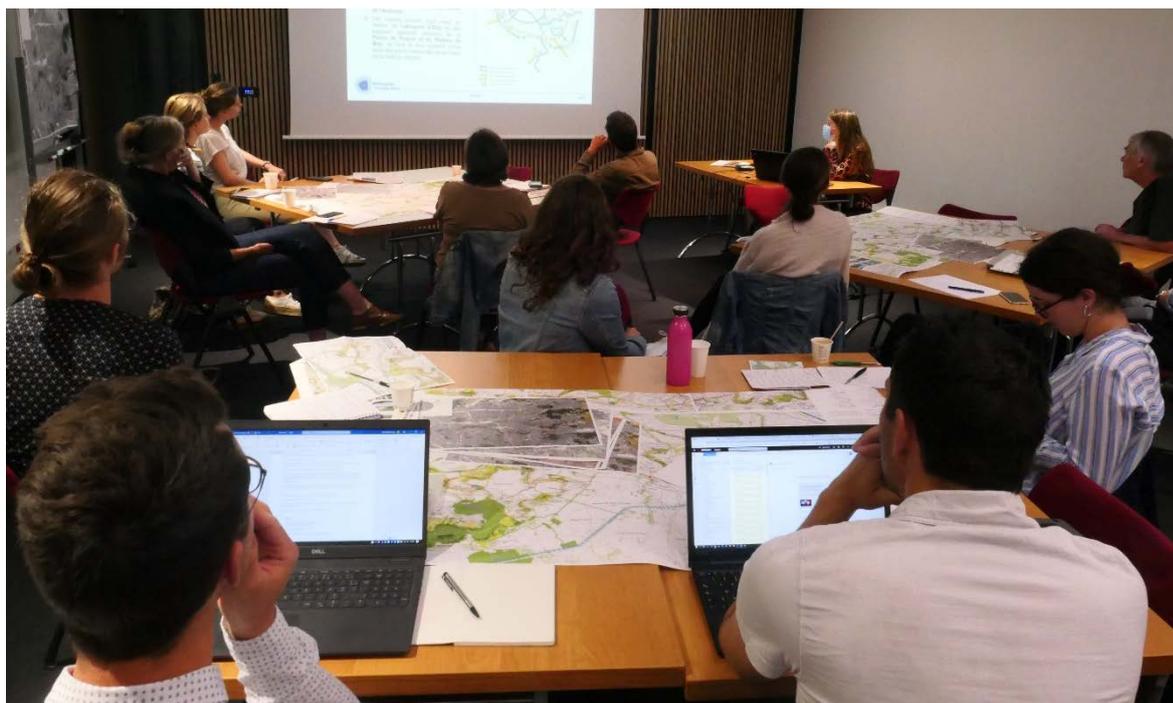
Les invitations à l'atelier sur table ont été les mêmes qu'à l'atelier en marchant et selon les contraintes de chacun, l'équipe a changé d'un atelier à l'autre.

### PARTICIPANTS :

- Charlotte Martin : Nature et biodiversité, Région Île de France
- Jean Vallée : Seine-Saint-Denis et Nord Seine-et-Marne, AEV
- Théo Bousquet : prospective territoriale, AEV
- Magali Gorce : Directrice de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)
- Jonathan Flandin : Écologie urbaine, ARB
- Lucie Labidoire : Nature en ville, Métropole du Grand Paris (MGP)
- Sarah Blanchet : service du développement des territoires, conseil départemental de Seine et Marne (CD77)
- Jade Batal : Développement touristique Nord-Est Parisien, Seine-Saint-Denis Tourisme
- Emilie Marais : PLUi-environnement, établissement public territorial Grand Paris Grand Est.
- François-Xavier Deswarte : Aménagement et urbanisme, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
- Aline Girard : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Croult-Enghien-Vieille Mer
- Francis Redon : président d'Environnement 93

### EXCUSÉS

- Anne de Gouzel : Prospective territoriale et de l'action foncière, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV)
- Elsa Blareau, Lucien Claivaz, Nathan Perachon Camille Hogué, Maxime Olive : étude, protection et gestion de la nature, Association des naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)
- Thierry Carayol : administrateur de l'association ENDEMA 93



Lucie Labidoire présentant le Plan Biodiversité Métropolitain (Métropole du Grand Paris)

## Déroulé de la séance

**9h30** : Accueil – Café

**9h45** : Tour de table

**10h** : Présentation de la démarche

**10h30** : Premières réactions

**10h45** : Présentation du Plan Biodiversité Métropolitain (Métropole du Grand Paris)

**11h15** : Discussions sur les enjeux de la démarche

**12h15** : Suites



## Paroles d'acteurs

- L'Agence des espaces verts souhaite aujourd'hui s'engager plus avant dans la réalisation de grandes continuités vertes régionales.
- La Région Île-de-France dispose de divers fonds de financement qui peuvent être mobilisés pour préserver les milieux naturels et les continuités vertes.
- La métropole du Grand Paris soutient la démarche dans le but de renforcer les trames vertes et bleues, assurer leur gestion et leur financement. Elle a élaboré un atlas de la biodiversité, qui a été approuvé par le Conseil métropolitain fin 2021. Ce diagnostic servira de base à un plan d'action, le plan Biodiversité à l'horizon 2030, approuvé par le Conseil métropolitain le 4 avril 2022. À ce jour l'atlas identifie les trames vertes et bleues, à terme, il devra proposer un maillage..
- Plusieurs acteurs insistent sur la mise en réseau de projets similaires pour créer des ramifications (exemple des opérations pour la création d'une liaison verte écologique et de promenade entre la butte de l'Aulnoye et l'aqueduc de la Dhuis et les bords de Marne en passant par le ru de Chantereine dans le cadre du contrat intercommunal de développement que signe le département de Seine-et-Marne avec chacun de ses EPCI).
- C'est actuellement une période de construction de nouveaux SCoT, ce qui peut être l'occasion d'intégrer des éléments en cohérence avec le projet.
- Nouveau PLUi de GPGE en cours d'élaboration, il doit être arrêté au printemps 2023.
- Depuis la Covid-19, une volonté de plus en plus forte de recréer des mobilités douces.



Traversée de la plaine agricole du Mont Guichet, en face la carrière de l'Est

## Les thèmes qui ont fait discussion :

### Le rôle de l'État

- L'État exerce une forte pression pour construction de logements. Si les quotas de ces dernières années en termes de construction de logement ont été atteints sur les territoires du projet, ils ont longtemps été en retard. Il faut aujourd'hui répondre à l'accroissement de la population, la subdivision des foyers et au mal logement.
- L'État subventionne en priorité des opérations rentables.
- Interrogation sur la mise en œuvre des obligations que l'État donne entre densification du bâti et préservation des espaces de nature en ville, notamment sur les emprises libérées par l'abandon du projet A103.
- Un outil fort de préservation des espaces face à cette pression pour la construction de logements est le zonage des PLU. L'État exerce y une forte influence au travers du contrôle de légalité et en tant que personne publique associée.
- Classement en espace naturel, périmètres de protection
- Zonage au PLU(i). Toutefois, le zonage (N) est souvent insuffisant à protéger les espaces et que l'idéal est de multiplier les couches de protection et les acteurs impliqués.
- Un diagnostic pollution peut être un outil pour prioriser certains espaces (coûts de dépollution).
- Dans le cadre de préparation du SCoT de la Métropole du Grand Paris, un inventaire des « coups partis » a été réalisé permettant de constater une consommation d'emprises naturelles, agricoles et forestières (emprises NAF comptabilisées pour le calcul du Zéro artificialisation nette - ZAN) a prendre en compte dans les stratégies visant le ZAN.
- Besoin de réaliser des atlas de la biodiversité pour donner à voir les espèces à protéger.

### Les outils de protection des espaces



Emilie Marais, Grand Paris-Grand Est, présente les enjeux de reconquête des emprises de l'ex-A103



### Faire vivre le projet dans le temps long

#### Construire une identité

- S'appuyer sur le patrimoine et l'identité des territoires (exemple : les habitants du coteau d'Avron se considèrent Avronais d'abord). Revaloriser le petit patrimoine urbain.
- Créer des images d'ambiance, des propositions d'usages, etc. afin de construire un univers et une identité.
- Les continuités vertes contribuent à structurer l'espace urbain.
- Créer un « produit » pour donner vie au projet (exemple : la Grande Rando du Parc des Hauteurs rassemble entre 500 et 1000 participants chaque année).
- Imaginer et concevoir la gestion des espaces dès l'origine du projet.

#### Agir et ancrer

- Communiquer dès aujourd'hui (lors de COTECH ou réunions par exemple).
- Communiquer sur l'aspect valorisant et source de développement pour fédérer.
- Communiquer sur la transversalité de la démarche pour lui donner un poids et fédérer une grande quantité d'acteurs (mention notamment du plan alimentaire et des enjeux actuels de circuit-court liés aux espaces agricoles).
- Préfigurer les usages (grâce aux associations ou la mise en place d'aménagements temporaires par exemple).
- Un atlas de la biodiversité du Parc des trois Plateaux permettrait d'anticiper les actions à mener et la gestion à mettre en place.
- Intégrer le projet dans les documents de planification (PLUi de Grand Paris Grand Est, futur SDRIF-E et SRCE).



### Financer le projet

- Quel montage financier pour porter le projet dans le temps long et lier les acteurs ?
- Les difficultés du-projet de « Chemin des parcs » du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis montre l'importance de construire le projet avec les communes.

#### Enjeux identifiés

- Lier les échelles à travers des enjeux communs, ancrer le projet par le dessin.
- Réussir à mettre en place une transversalité.
- Réussir l'appropriation du sujet par les communes (absentes aux ateliers et qui n'ont pas la lecture des continuités à leur échelle).
- Protection et création d'espaces face aux nombreuses pressions immobilières.
- Consommation, grignotage informel des espaces.
- Profiter de la révision du Sdrif-E et de la politique ZAN.
- Veiller à la qualité des espaces : même si de nombreux espaces sont connus et étudiés, il faut encore renforcer la connaissance (exemple des friches de l'A103 inconnues des naturalistes de l'ANCA), produire des diagnostics sur ces espaces (la Région et la MGP peuvent potentiellement financer des études).
- Bien penser la gestion pour allier usages humains et espaces préservés riches en biodiversité (exemple d'une ancienne étude de l'ARB comparant la richesse des friches de la Seine-Saint-Denis comparativement à celle de parcs parisiens éco-gérés).

### Acteurs à mobiliser par la suite

De manière générale les participants ont exprimé le besoin de mobiliser les collectivités et d'autres acteurs potentiellement concernés par le projet, en particulier :

- Les communes
- Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- La Communauté d'agglomération Marne et Gondoire limitrophe qui porte des projets similaires

- Le Comité de randonnée pédestre
- Les services de l'État
- L'office national des forêts (ONF)
- Les CAUE
- Les acteurs des transports (SNCF-réseau, SGP)

### Les suites

- Approfondissement des enjeux du projet et des propositions
- Mobilisation des acteurs potentiellement intéressés

### PROCHAIN ATELIER-VISITE PREVU : 30 SEPTEMBRE 2022

visite le matin, atelier l'après-midi

Précisions données par mail le 1<sup>er</sup> septembre



Traversée du Parc du Croissant Vert (Neuilly-sur-Marne)

## Pour aller plus loin...

### Sur les carrières de Gagny :

*Les grands axes de développement de la Ville de Gagny en matière d'aménagement pour les 20 prochaines années*, Devilliers & Associés et Urban éco. Juin 2021

### Sur les emprises de l'ex-A103 :

*Étude de programmation et de conception urbaine et environnementale sur les anciennes emprises destinées à l'A103* par Complémenterre, Corydalis, l'agence d'urbanisme et de paysage AME, Adéquation et OTCI groupe pour Grand Paris Grand Est. Sept. 2021.

### Sur le parc du Coteau d'Avron :

*Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron*. Février 2011

## Petit glossaire biodiversité

- Espèce parapluie : une espèce qui couvre un territoire large dont la protection peut permettre la protection d'autres espèces.
- Espèce symbole : espèces facilement observables, appropriables par les sciences participatives et qui permettent d'associer le public.
- L'alisier de Fontainebleau (*Karpatiosorbuslatifolia*) Très localisé au Bassin parisien (Fontainebleau, Etampes, Laon, Forêt Notre Dame, Coteau d'Avron, Neuilly sur Marne, Carrières St Pierre à Gagny, Coteau du Baussay). Il se reproduit seul. et est exigeant au niveau du sol : Marnes, gypses ou calcaire de Brie dans l'Est Parisien, Grés à Fontainebleau, ces sols sont très minéraux plutôt secs et sans humus. Les jeunes plants n'apparaissent qu'en plein soleil dans les pelouses et les broussailles basses thermophiles.